

## 2019\_CT2\_366

### **OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution d'une subvention d'investissement à la Fondation du Camp des Milles - Approbation d'une convention**

---

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

**Monsieur Philippe CHARRIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Politique culturelle et sportive  
Culture**

■ Séance du 17 octobre 2019

**07\_2\_02**

■ Attribution d'une subvention d'investissement à la Fondation du Camp des Milles - Approbation d'une convention

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Culture et sport, grands évènements métropolitains

#### ■ Séance du 24 Octobre 2019

12200

#### ■ Attribution d'une subvention d'investissement à la Fondation du Camp des Milles - Approbation d'une convention

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°2001\_A101 du Conseil communautaire de la CPA du 19 octobre 2001, la Communauté du Pays d'Aix décidait de la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par des associations.

La Communauté du Pays d'Aix a voté ensuite sa propre politique culturelle le 16 mai 2003 (délibération 2003\_A080). La politique culturelle de la CPA confirme les objectifs d'éducation, de création de lien social entre les habitants et de contribution au développement économique du territoire. Elle adjoint dans sa politique culturelle spécifique les notions de renforcement de l'identité territoriale, de soutien à l'initiative locale de dimension intercommunale, de structuration du territoire du Pays d'Aix et de mise en réseau des équipements culturels.

Dans ce cadre, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence prolonge cette politique culturelle et ce dispositif de subventionnement, devenant un partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire et démontre ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle, avec des projets et des manifestations accessibles au plus grand nombre.

Un dispositif de soutien aux associations pour l'investissement (acquisition de matériel ou travaux liés à leur objet social) complète le fonds d'intervention en fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_366-  
DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Depuis 2003, la Communauté du Pays d'Aix puis la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix et les autres collectivités ont entrepris de financer conjointement la rénovation, la mise aux normes en matière de sécurité et la mise en valeur du site du Camp des Milles.

Il s'agit ici de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 121 838,48 euros pour le renforcement de l'accueil des publics scolaires et adultes et la création de nouveaux espaces muséographiques, dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations et d'approuver la convention annexée.

Conformément au projet d'investissement en annexe du rapport, le descriptif des travaux est détaillé de la manière suivante :

1. Renforcement de l'accueil des publics scolaires et adultes

- Aménagement des espaces extérieurs

- Aménagement des espaces intérieurs

2. Création de nouveaux espaces muséographiques

- «Fenêtre sur Auschwitz»

- Aménagement de la «salle des artistes»

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à verser à la Fondation du Camp des Milles sous forme de subvention d'investissement (dossier N° GU 2019\_01351) une aide financière de 121 838,48 euros soit 21,07% du montant des travaux estimés à 578 344,26 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant total des travaux	578 344,26 € TTC	%
Etat- Préfecture 13	53 933,44 €	9,32%
Etat – DRAC	63 223,60 €	10,93%
Conseil Régional PACA	121 838,48 €	21,07%
Conseil Départemental 13	121 838,48 €	21,07%
<b>Métropole Aix-Marseille – Territoire Du Pays d'Aix</b>	<b>121 838,48 €</b>	<b>21,07%</b>
Fondation du Patrimoine	63 223,60 €	10,93%
Autofinancement	32 448,18 €	5,61%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_366-DE Date de télétransmission : 28/10/2019 Date de réception préfecture : 28/10/2019
---

- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix est un partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des opérations accessibles au plus grand nombre ;
- Que la Fondation du Camps des Milles : Mémoire et Éducation a été reconnue d'utilité publique par décret du Premier Ministre du 25 février 2009.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement de 121 838,48 euros à la Fondation du Camp des Milles.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Fondation du Camp des Milles.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement: opération budgétaire 4581162445, nature 4581, fonction 311, autorisation de programme DI445AP.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON

## CONVENTION

Relative à une subvention d'investissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour des travaux concernant la création de nouveaux espaces muséographiques et le renforcement de l'accueil des publics

SELON DELIBERATION N°

DU BUREAU DE LA MÉTROPOLÉ DU 24/10/2019

---

Entre :

La Métropole Aix-Marseille-Provence,

sise 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille , représentée par le Vice-Président délégué à la Culture et aux équipements culturels, Monsieur Daniel Gagnon

Désignée sous le terme « **La Métropole** », d'une part.

et,

**L'Association «Fondation du Camp des Milles»** Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 40, chemin de la Badesse-C5 50642- 13547 Aix-en-Provence cedex 4 ; N° SIRET : 513 626 713 00012 ; Code APE : 9103Z ; représentée par son Président Alain CHOURAQUI ;

Désignée sous le terme «**l'association**», d'autre part,

Il est convenu ce qui suit ;

## PRÉAMBULE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des opérations accessibles au plus grand nombre.

Par la présente convention, la Métropole Aix-Marseille-Provence manifeste :

- ▶ Sa reconnaissance du rôle joué par les associations œuvrant dans le domaine de la culture sur le territoire métropolitain, en cohérence avec les orientations de la politique culturelle métropolitaine.
- ▶ Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale
- ▶ Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

### **ARTICLE 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence

«**l'association**» a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence pour obtenir une subvention d'investissement pour travaux afin de développer les ressources pédagogiques présentes au sein du Site-mémorial.

Il s'agit pour «**l'association**» de procéder à **la création de nouveaux espaces muséographiques et le renforcement de l'accueil des publics.**

Le coût global de cette opération est estimé à **578 344,26 TTC** (annexe jointe).

### **ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à verser à «**l'association**» sous forme d'une subvention d'investissement (N° GU 2019\_01351) une aide de 121 838, 48€ correspondant à 21,07 % du coût des travaux estimés à 578 344,26€ TTC.

La répartition des financements est la suivante :

Montant total des travaux	578 344,26 € TTC	%
Etat- Préfecture 13	53 933,44 €	9,32%
Etat – DRAC	63 223,60 €	10,93%
Conseil Régional PACA	121 838,48 €	21,07%
Conseil Départemental 13	121 838,48 €	21,07%
<b>Métropole Aix-Marseille – Territoire Du Pays d'Aix</b>	<b>121 838,48 €</b>	<b>21,07%</b>
Fondation du Patrimoine	63 223,60 €	10,93%
Autofinancement	32 448,18 €	5,61%

**A titre d'information, pour l'exercice 2019 la Fondation du camp des Milles a déposé un dossier de demande de subvention en fonctionnement et sollicite la Direction de la Culture du Territoire du Pays d'Aix (CT2) pour un montant de 100 000 € (GU 2019\_00470).**

**D'autre part, la Fondation du Camp des Milles a déposé un dossier de demande de subvention en fonctionnement sollicitant le Territoire Marseille Provence (CT1) pour un montant de 100 000 € (GU N°2019\_00469).**

### **ARTICLE 3 : Fixation du montant définitif de l'aide**

L'aide de la Métropole Aix-Marseille-Provence n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant fixé à l'article 2.

Si le montant des acquisitions varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées, selon le pourcentage que la subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente dans le financement des acquisitions.

(Article 11.4.4 du Règlement Budgétaire et Financier adopté par la délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016).

### **ARTICLE 4 : Obligations incombant à «l'association»**

«l'association» s'engage à ce que les travaux soient effectués au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de la présente convention.

En cas de non-réalisation des travaux, dans les délais prévus par la présente convention, la Métropole Aix-Marseille-Provence émettra un titre de recettes correspondant à l'aide financière versée, à l'encontre de «l'association».

«l'association» s'engage à signaler dans toutes les publications qui en font mention, l'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le financement de la réalisation, objet de la présente convention, et selon les modalités arrêtées avec la Direction de la Communication de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_366-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

**ARTICLE 5 : Modalités de versement**

Les versements de la Métropole Aix-Marseille-Provence à «l'**association**» interviendront selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte représentant 50% du montant accordé après signature de la convention par les deux parties et sur production de la déclaration de commencement des travaux signée par le Président ou le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention accompagné des devis signés.

- versement du solde, après réalisation des travaux sur production des pièces suivantes :

- un décompte général des travaux certifié conforme et signé par le Président ou le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention, accompagné des factures correspondantes
- un plan de financement définitif.

**ARTICLE 6 : Durée et modification de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter de sa signature.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

Fait à Marseille, en trois exemplaires

Le

POUR LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Le vice-président délégué à la culture et aux  
équipements culturels

Daniel GAGNON

Délibération n°  
de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 24/10/2019

LE PRÉSIDENT DE

LA FONDATION DU CAMP DES MILLES

Alain CHOURAQUI

Tampon de l'association obligatoire

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_366- DE Date de télétransmission : 28/10/2019 Date de réception préfecture : 28/10/2019
---

## Projets d'investissements 2019

### 1- Renforcement de l'accueil des publics scolaires et adultes

Chaque année la Fondation du Camp des Milles engage d'important travaux d'aménagement intérieur et extérieur destinés à améliorer les conditions d'accueil des publics scolaires et adultes ainsi que les conditions de travail des salariés et des personnels mis à disposition.

Afin de faire face à l'augmentation constante des publics scolaires accueillis sur le Site-mémorial (+40% entre 2016 et 2017) et de veiller à la fois à la qualité de l'accueil des publics mais aussi à l'environnement de travail des salariés, de nouveaux travaux doivent être réalisés dès 2018.

#### • Aménagement des espaces extérieurs

- Réfection du parking visiteurs sud par la mise en place de remblais stabilisé et compacté : 11 240 € HT/TTC
- Aménagement esplanade entrée (sortie PCS) : 10 610,89 € HT/TTC
- Fabrication d'abris de stockage pour sacs scolaires : 16 028 € HT/TTC
- Apposition de signalétiques extérieures : 20 000 € HT/TTC
- Accès des personnes à mobilité réduite entre le PC et le Site-mémorial : 41 550 € HT/TTC

#### • Aménagement des espaces intérieurs

- Fabrication de nouveaux coffres pour rangements : 2 240 € HT/TTC
- Aménagement espace cafétéria (meubles de stockage) : 2 295,50 € HT/TTC
- Installation d'une CTA dans les locaux administratifs : 18 425,75 € HT/TTC
- Aménagement et équipement de l'auditorium : 4 485,60 € HT/TTC
- Aménagement des vestiaires, achats de casiers scolaires : 1 291,68 € HT/TTC
- Restructuration des bureaux du personnel suite à la création des salles d'ateliers : 39 367,20 € HT/TTC
- Création d'une salle de pause pour les médiateurs et d'un bureau pour les délégués du personnel : 3.800 € HT/TTC
- Remise en état de la pompe à chaleur bâtiment B : 10 359,60 € HT/TTC

Coût prévisionnel HT : 185 226,26 €

Coût prévisionnel TTC : 185 226,26 €

FONDATION DU CAMP DES MILLES  
MEMOIRE ET EDUCATION  
Chemin de la Badesse - CS 50642  
13547 AIX EN PROVENCE Cedex 4  
Tél : 04 42 39 17 11 / Fax : 04 42 24 34 66  
www.campdesmilles.org

## 2- Création de nouveaux espaces muséographiques

### A. « Fenêtre sur Auschwitz »

L'objectif est de donner la possibilité aux visiteurs du Site-Mémorial de découvrir la destination finale des déportés du Camp des Milles : Auschwitz-Birkenau, au travers de la création d'un espace muséographique dédié : « Fenêtre sur Auschwitz ».

Le commissariat de l'exposition serait confié au musée Auschwitz-Birkenau et devrait permettre à nos visiteurs de découvrir l'histoire d'Auschwitz-Birkenau et son fonctionnement ainsi que le site tel qu'il est aujourd'hui.

L'implantation de cette muséographie est prévue au sein du wagon souvenir implanté au cœur du Site-Mémorial du Camp des Milles. Les éléments muséographiques devront pouvoir être déplaçables.

Le Conseil scientifique de la Fondation aura en charge la validation du cahier des charges.

- Restauration du wagon
- Aménagement muséographique (panneaux, objets, multimédia, espaces paysagés, raccordement électrique...)

Coût prévisionnel HT : 77 000 €

Coût prévisionnel TTC : 77 000 €

### B. La salle des artistes

Depuis la construction du parcours muséographique du Site-mémorial du Camp des Milles, une niche au sein du volet historique présente des reprographies de plusieurs œuvres réalisées par des artistes durant leur internement au camp. La Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation a réussi à rassembler en quelques années plusieurs dizaines d'œuvres d'artistes internés, célèbres ou inconnus mais qui ne peuvent être présentées au public à ce jour faute d'espace d'exposition adapté.

Dès l'origine du projet, et afin de rendre incontournable la découverte des œuvres originales, il a été décidé de trouver un emplacement dédié pour la réalisation de cet approfondissement muséographique rassemblant ainsi toutes les œuvres en un même lieu. Le projet s'est donc orienté vers l'intégration de cet espace au sein même du parcours muséographique visité par l'ensemble du public, scolaires et adultes, et plus précisément dans le prolongement de l'actuelle niche sur le Régime de Vichy dans l'atrium longeant la salle des presses.

Pour ce faire, les deux niches contiguës, celle des reprographies des œuvres et celle sur le Régime de Vichy, doivent être interverties dans le parcours muséographique ; l'ancienne niche sur le Régime de Vichy devenant alors une salle présentant la diversité de la création artistique (avec reprographies d'œuvres) ouverte sur le nouvel espace muséal de plus de 140m<sup>2</sup> uniquement destiné à l'exposition des œuvres d'artistes internés.

Par ce nouvel aménagement, les œuvres originales deviennent des pièces centrales du parcours de visite permettant aux visiteurs adultes de les découvrir dans cet espace construit spécifiquement pour l'exposition d'œuvres (température, luminosité, humidité...) mais également permettant aux publics scolaires de faire un focus plus important sur l'histoire et l'analyse de ces créations artistiques devenant ainsi un pilier central du travail de mémoire.

En parallèle des demandes de subventions d'investissement auprès des partenaires traditionnels et devant l'ampleur de cet investissement, un dossier a été déposé auprès de la Fondation pour le Patrimoine afin de « mécéner » une partie de l'opération.

Fournisseurs	Descriptif	Prix HT/TTC
	MACONNERIE GROS ŒUVRE	30 000 €
	CHARPENTE, COUVERTURE	62 500 €
	CLOISON, ISOLATION, DOUBLAGE ET FAUX PLAFOND	17 400 €
	SERRURERIE	43 500 €
	PEINTURE	3 480 €
	COURANTS FORT-FAIBLE	22 500 €
	CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION	72 000 €
	EQUIPEMENTS	12 000 €
	CT, CSPS, SSI	24 000 €
<b>Maîtrise d'œuvre, coordination</b>		<b>28 738 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>316 118 €</b>

#### PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET :

<b>TOTAL</b>	<b>578 344,26 €</b>
Etat – préfecture 13	53 933,44 €
Etat - DRAC	63 223,60 €
Conseil régional PACA	121 838,48 €
Conseil départemental 13	121 838,48 €
Métropole Aix-Marseille	121 838,48 €
Fondation du patrimoine	63 223,60 €
Autofinancement	32 448,18 €

FONDATION DU CAMP DES MILLES  
 MÉMOIRE ET ÉDUCATION  
 Chemin de la Badasse - CS 50642  
 13547 AIX EN PROVENCE Cedex 4  
 Tél : 04 42 39 17 11 / Fax : 04 42 24 34 68  
[www.campdesmilles.org](http://www.campdesmilles.org)

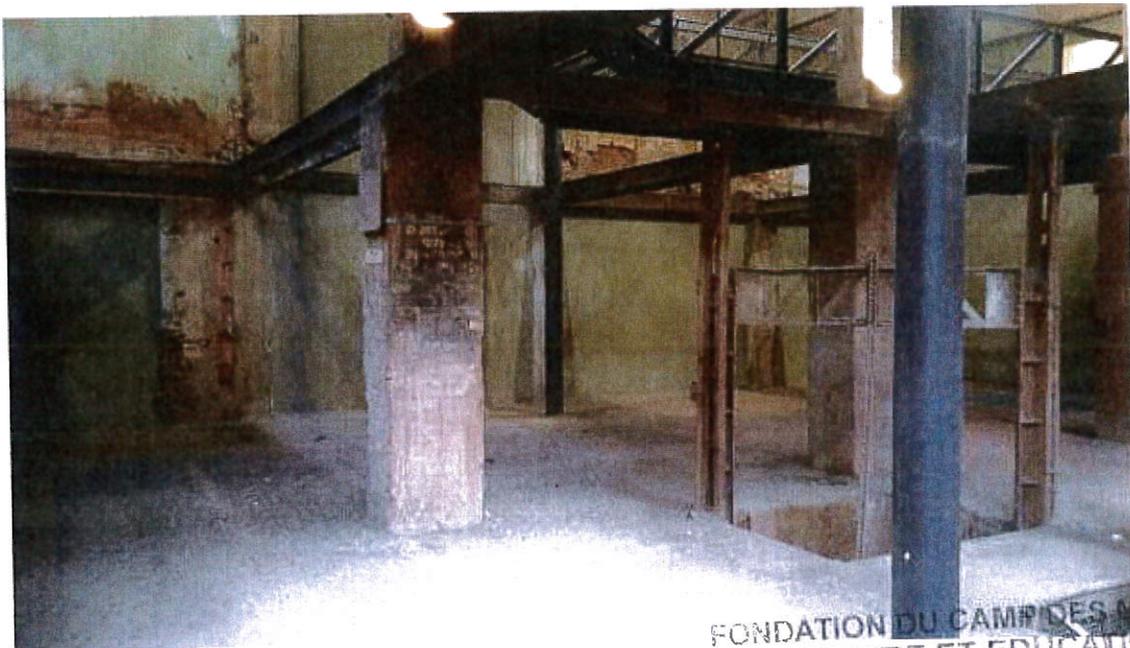
[www.campdesmilles.org](http://www.campdesmilles.org)

**Annexe**  
**Plans et Photos du projet de salle des artistes**

Photo 1 : atrium actuel depuis la salle des presses



Photo 2 : atrium actuel depuis la future ouverture de la niche



FONDATION DU CAMP DES MILLES  
MEMOIRE ET EDUCATION  
Chemin de la Badesse - CS 50642  
13547 AIX EN PROVENCE Cedex 4  
Tél : 04 42 24 34 08

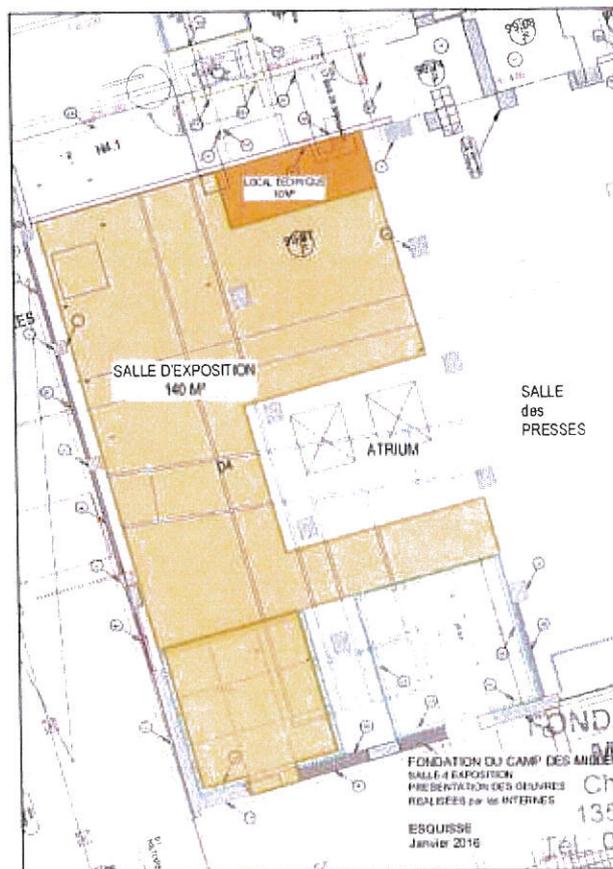
[www.campdesmilles.org](http://www.campdesmilles.org)

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_366-  
DE  
FRANCE - Tél. : 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 000 12  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Photo 3 : mur d'ouverture pour accès à la nouvelle salle d'exposition depuis niche muséographique



Plan de la salle d'exposition de 140m<sup>2</sup>



FONDATION DU CAMP DES MILLES  
 MÉMOIRE ET ÉDUCATION  
 Chemin de la Badesse - CS 50642  
 13547 AIX EN PROVENCE Cedex 4  
 Tél. 04 42 39 17 11 / Fax 04 42 24 34 68  
 www.campdesmilles.org

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution d'une subvention d'investissement à la Fondation du Camp des Milles - Approbation d'une convention**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le 23 OCT. 2019

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_366- DE Date de télétransmission : 28/10/2019 Date de réception préfecture : 28/10/2019
---